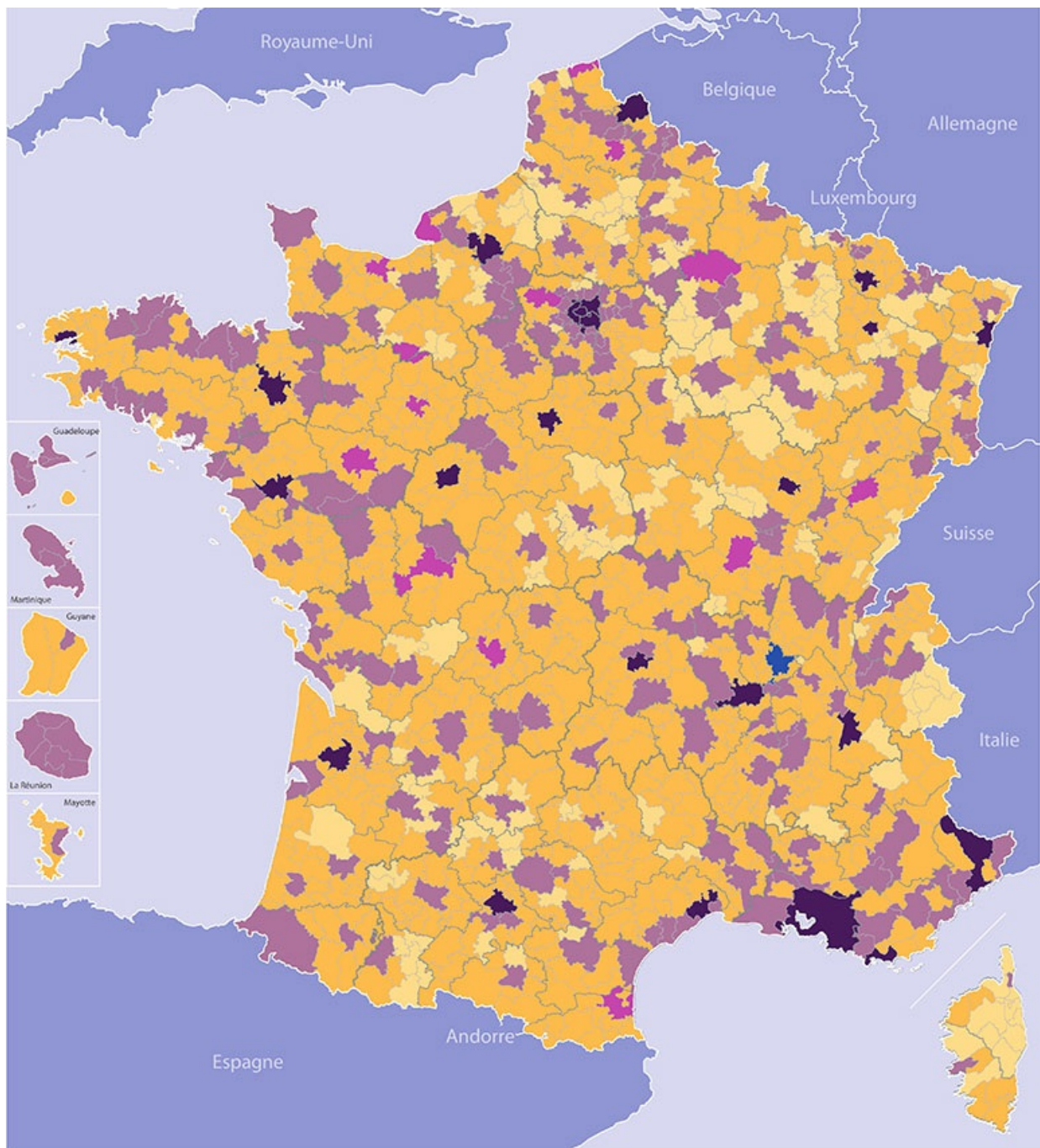


L'INSTITUTION

L'intercommunalité en France

L'intercommunalité permet aux communes de gérer en commun des activités, des services publics ou de se regrouper autour d'un projet pour favoriser le développement local et contribuer à la politique d'aménagement du territoire.



LES DIFFERENTS TYPES DE GROUPEMENTS A FISCALITE PROPRE

<p>Métropoles</p> <p>Nombre : 21 Nombre de communes : 903 Population totale regroupée : 18 031 028</p>	<p>Communautés urbaines</p> <p>Nombre : 14 Nombre de communes : 658 Population totale regroupée : 3 119 780</p>	<p>Communautés d'agglomération</p> <p>Nombre : 222 Nombre de communes : 7 461 Population totale regroupée : 23 370 289</p>	<p>Métropole de Lyon</p> <p>Nombre : 1 Nombre de communes : 59 Population totale regroupée : 1 402 326</p>
<p>Communautés de communes à fiscalité professionnelle unique</p> <p>Nombre : 818 Nombre de communes : 20 843 Population totale regroupée : 19 303 456</p>	<p>Communautés de communes à fiscalité additionnelle</p> <p>Nombre : 179 Nombre de communes : 5 040 Population totale regroupée : 2 790 726</p>	<p>Communes isolées</p> <p>Nombre de communes : 4 Population totale regroupée : 6 382</p>	

Sources : Direction Générale des Collectivités Locales - Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales
 Insee (Population totale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)
 © IGN - 2019 / Tous droits réservés

Cartographie : DGCL - DESL / Janvier 2020

Les dates clés de l'intercommunalité

22 mars 1890 :

Loi fondatrice du principe de l'intercommunalité.

12 juillet 1999 :

<https://www.cap-atlantique.fr/linstitution/lintercommunalite-en-france?>

Loi dite CHEVENEMENT pour le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale et pour la création des Communautés d'Agglomération.

16 décembre 2010 :

Loi de réforme des collectivités territoriales visant à désigner, par le citoyen, les conseillers communautaires dans le cadre des prochaines élections municipales de 2014.

Mars 2014 :

Première élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct.



Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande - Atlantique

3 Avenue des Noëles
44503 La Baule-Escoublac Cedex

📞 **02 51 75 06 80**